

Europe, Culture et dialogue interculturel

Culture, Europe et dialogue interculturel : le contexte

Le dialogue interculturel s'est progressivement affirmé comme **un enjeu culturel européen d'importance**, notamment dans son lien avec la diversité culturelle, et fait l'objet de plusieurs initiatives au niveau de l'Union.

Le dialogue interculturel a notamment été intégré dans la nouvelle programmation 2007-2013, de manière transversale, comme un objectif ou une thématique d'intervention d'un certain nombre de programmes, en tant que tel¹ ou au regard de thématiques proches comme, par exemple, les interactions culturelles².

Parallèlement, l'année européenne du dialogue interculturel, année thématique 2008, doit permettre de donner une plus grande visibilité à un processus durable de dialogue interculturel et d'échange de bonnes pratiques.

Enfin, la diversité culturelle et le dialogue interculturel ont été identifiés comme un des trois objectifs de travail de l'Agenda européen pour la culture (2007). Dans ce cadre, une plateforme d'acteurs de la société civile, comprenant 200 organisations, a été mise en place, en 2006, sur cette thématique, afin de proposer des recommandations et de contribuer à la mise en oeuvre de cet agenda.

Néanmoins, au-delà de ces initiatives, le dialogue interculturel ne fait pas encore l'objet d'une réflexion comme d'une politique globale. L'enjeu de cette **année 2008**, renforcé par la présidence française de l'Union, est bien, dans ce cadre, et au-delà d'une sensibilisation des citoyens européens, de participer à la **clarification des enjeux** comme de contribuer à la **définition d'une stratégie européenne d'ensemble** sur cette thématique.

Culture, Europe et dialogue interculturel : clarifier les enjeux

Contribuer à la réflexion implique tout d'abord de considérer, de manière large et transversale, **le lien Europe et interculturel**, et de déterminer le rôle de l'interculturel et du dialogue interculturel au regard des grands enjeux européens :

- quelle place de l'interculturel dans une société de la connaissance fondée sur le capital humain et social des individus (en termes par exemple de développement de capacités interculturelles et créatives) ?
- quelle place de l'interculturel dans un développement durable des sociétés européennes et dans un modèle social qui réhabilite la prise en compte du collectif et qui respecte l'équité, la diversité culturelle et la solidarité (en termes par exemple de développement de solidarités sociales, intra et inter générationnelles ou de citoyenneté) ?
- quelle place de l'interculturel dans la construction d'une identité culturelle européenne fondée sur la diversité et le dialogue des cultures ?
- quelle place de l'interculturel dans la relation de l'Union avec le reste du monde (en termes par exemple de relation avec les pays du voisinage pour lesquels les dimensions liées à l'immigration restent très importantes) ?
- ceci dans un contexte de mondialisation ayant un impact culturel fort sur les sociétés européennes et avec une attention particulière portée au rôle de la mobilité et des territoires.

Une telle démarche implique également de s'attacher plus spécifiquement au **lien culture, Europe et interculturel**, au **rôle de l'art** dans ce cadre et à la **dimension interculturelle portée par les interventions artistiques et culturelles**.

Culture, Europe et dialogue interculturel : définir une action d'ensemble

Tenant compte de ces éléments, contribuer à la **définition d'une stratégie d'ensemble** sur l'interculturel et le dialogue interculturel implique, au-delà de l'identification des articulations entre Europe et interculturel, de définir et d'articuler un ensemble d'initiatives européennes complémentaires incluant :

- un plan politique et conceptuel, qui positionne le dialogue interculturel au regard des grands principes, fondements et enjeux européens, et notamment au regard de la question des droits fondamentaux,
- un plan stratégique, qui intègre le dialogue interculturel dans les grandes stratégies communautaires (connaissance, développement durable et cohésion territoriale),
- un plan législatif, qui traduise juridiquement cette place du dialogue interculturel au regard des droits fondamentaux et qui propose un ensemble de propositions réglementaires facilitant sa prise en compte dans les actions de l'Union,
- et un plan programmatique, qui prenne en compte et traduise l'ensemble des enjeux évoqués tout en s'attachant à une réelle appropriation et à une adaptation de ces programmes aux professionnels.

¹ Par exemple les programmes Culture 2007, L'Europe pour les citoyens ou les programmes régionaux euro-méditerranéens.

² Par exemple le 7^e programme cadre de recherche développement (7^ePCRD), qui dans la thématique de coopération sciences socio-économiques et humaines, fait des interactions culturelles un thème de recherche.

Au-delà, il paraît également important de fonder l'élaboration de cette stratégie sur des **modes de gouvernance** facilitant une **prise en compte large des thématiques et acteurs intéressés**, professionnels comme collectivités publiques (notamment locales) agissant au niveau économique, social, environnemental et culturel, comme sur **une capitalisation et une valorisation d'expériences** artistiques et culturelles participant de ces enjeux.

Culture, Europe et dialogue interculturel : le résultat du dialogue structuré

Dans ce cadre, il paraît important se souligner qu'un certain nombre de recommandations ont déjà été faites par la **société civile** par la voie de la **plateforme sur le dialogue interculturel** et de son « *Rainbow Paper* » (version définitive du 25 septembre 2008). Ces recommandations soulignent l'importance : du domaine de l'éducation, du renforcement des capacités sur le dialogue interculturel dans et entre les organisations et les institutions, et d'un contrôle pour des politiques soutenues (collecte des données, banque de connaissance, évaluation des données), de se mobiliser au-delà des frontières et d'octroyer des ressources au dialogue interculturel (lignes budgétaires réservées, soutien à travers des lignes budgétaires non réservées et évaluation de l'action positive).